

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Laurent DELAPORTE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Erik LINQUIER, M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 22 mars 2011

Date d'affichage de la convocation : 23 mars 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 63

N° de l'ordre du jour :

2011.03.15 : Versement d'une subvention exceptionnelle pour la réalisation de travaux à la mission locale de Versailles

M. Claude VUILLIET, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu les statuts de la mission locale de Versailles en date du 6 avril,

Les missions locales intercommunales ont pour mission d'aider les jeunes de 16 à moins de 26 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi durable, notamment par le rapprochement des jeunes et des entreprises. La mission locale intercommunale de Versailles est financée, au titre des collectivités, à 65% par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc finance également les missions locales intercommunales de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Massy.

Les locaux de la mission locale de Versailles sont actuellement situés 7, rue Jean Mermoz à Versailles. Une crèche « La Maison bleue » a souhaité s'installer dans des locaux vacants situés de part et d'autre des locaux de la mission locale. Afin de faciliter cette installation, une réorganisation des locaux a été proposée à la mission locale permettant d'accroître la surface de la mission locale de 31 m², la portant ainsi à 214m². Le propriétaire a, par ailleurs, accepté une baisse du montant du loyer par m² permettant de neutraliser financièrement cette augmentation.

Cependant, des travaux ont été nécessaires pour un montant de 40 000 € TTC et ont été couverts à hauteur de 15 000 € TTC par la crèche. C'est pourquoi, afin de financer le solde de ces travaux sans diminuer les capacités financières de la mission locale, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'investissement de 25 000 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

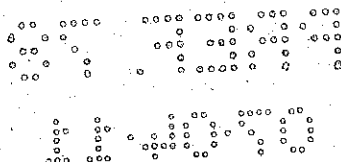
- 1) *approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 25 000 € TTC ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer toute convention se rapportant au versement de cette subvention ;*
- 3) *dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Supplémentaire 2011 sur l'imputation PVIL-020-2042.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 55

Suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, Mme Dominique CONORT, M. Guy HEMET, M. Jean GUILBERT, M. Philippe NOYER, Mme Liliane HATTRY ne prennent pas part au votent.



Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services